

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **128 (2002)**

Heft 05

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SÉMINAIRE SUR LA CONSTRUCTION ÉPHÉMÈRE LE 10 JANVIER DERNIER À L'EPFL

C'est l'un des grands défis de l'Expo.02 que de conjuguer la fugacité et conserver la mémoire de l'évènement. Ce thème de la construction éphémère a fait l'objet d'un séminaire au Département d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne le 10 janvier 2002.

La construction éphémère est en train de devenir une des composantes de l'architecture contemporaine et pas seulement pour les expositions nationales, aussi fait-elle l'objet d'un enseignement spécifique à l'EPFL. Vaste sujet qui implique de nombreuses questions techniques: légèreté, résistance des matériaux, standardisation, préfabrication, facilité et rapidité de montage, recyclage... questions qui ne sont pas sans répercussion sur l'organisation de la société.

Plusieurs intervenants ont pris la parole à l'occasion de ce séminaire.

Promoteur de la rencontre, le professeur Thomas Keller, directeur du Laboratoire des matériaux composites, a insisté sur l'avenir que représentaient les matériaux ultra légers en composites.

Le Professeur Tom Peters de la Lehigh University à Bethlehem en Pennsylvanie a quant à lui analysé plusieurs exemples de l'histoire de la construction éphémère, en consacrant une large place au Crystal Palace construit en 1851 à Londres y relevant toute la part d'inventions et les limites de l'époque.

Héritier d'une tradition architecturale dont le papier, la préfabrication et l'interpénétration organique du dehors et du dedans font partie depuis toujours, Shigeru Ban, architecte japonais, s'est fait le champion des matériaux simples, légers et souvent recyclés, des

espaces modulables et des maisons en kit qui se montent en une journée. L'importance de son engagement envers tous ceux qui, en situation de guerres ou de catastrophes naturelles, sont privés de toit va jusqu'à vouloir créer de la beauté même dans des situations désastreuses. Ses maisons de fortune en tubes de carton, montées sur des caisses de bière et couvertes de la bâche remise par le Haut Commissariat aux réfugiés ont fait merveille à Kobé, au Rwanda, en Turquie et en Inde.

Nelly Wenger a rappelé le paradoxe de l'exposition: miser à la fois sur l'éphémère et sur la persistance du souvenir. Elle a ainsi implicitement répondu à ceux qui disent: ce sera si beau, pourquoi vouloir tout démolir? C'est son caractère provisoire qui rend l'Expo.02 possible et intéressante parce qu'il invite à l'audace et aux architectures peu communes. Il permet de construire dans des zones inconstruites, inventant ainsi de nouveaux territoires entre la terre et l'eau.

Les deux concepteurs d'arteploges invités, J. Sbriglio qui gagna avec l'équipe de Multipack le concours pour l'arteploges de Neuchâtel et F. Monjanel pour l'équipe de Jean Nouvel, ont justement parlé de cet incroyable laboratoire d'idées - certaines acceptées, beaucoup d'autres recalées pour diverses raisons - constitué par Expo.02. A commencer par la question: qu'est ce qu'un arteploges?

Les deux réponses sont fort différentes pour les deux équipes: Multipack y répond par une zone terrestre, une série de galets construits entre terre et eau, entourés d'une frange de roseaux artificiels, l'équipe de Jean Nouvel par une série d'interventions en diaspora sur les rivages existants de la ville de Morat, en face du Monolithe, réutilisant des constructions in situ.

COMMUNIQUÉ DU GROUPE PROFESSIONNEL SOL AIR EAU (SAE)

Projets du SAE pour 2002

Lors de sa réunion du 30 novembre 2001 à Lucerne, le comité du SAE a approuvé les projets suivants pour 2002.

Réseau d'expertise SAE sur Internet

Il s'agit d'assurer à l'ensemble des sociétés spécialisées de la **sia** rattachées au Groupe SAE une présence commune sur Internet. L'objectif est de créer une plate-forme informant sur les compétences et services offerts par les membres SAE. Le projet pilote du groupe spécialisé Forêt existe et sera développé pour cette prestation d'ensemble.

Offre de formation continue

Des journées de formation sont prévues dans les domaines forestier, aménagement du territoire et environnement. Le programme détaillé sera directement envoyé à tous les membres.

Développement durable

Conformément à son profil au sein de la **sia**, le Groupe professionnel SAE assume entre autres le rôle de plate-forme de référence en matière de développement durable et d'environnement. A partir des actions déjà réalisées et à venir dans ce domaine, des exemples actuels seront documentés pour une diffusion interne à la **sia**, comme auprès d'un public plus large.

Relations publiques

Par le biais d'articles dans les médias généralistes et spécialisés, il est prévu de faire mieux connaître des projets auxquels participent des professionnels du Groupe SAE et qui font appel à leurs

domaines d'expertise. Il s'agit en même temps de mettre en évidence les objectifs du groupe au sein de la **sia**.

Journée SAE

Vu le succès rencontré par la première Journée SAE le 19 octobre 2001 à Bâle, les principales assemblées 2002 seront à nouveau couplées à un tel programme. Le but est de montrer toutes les facettes des divers domaines professionnels réunis sous le label SAE. Le lieu, la date et le thème de la manifestation seront rendus publics en février 2002.

Sociétés spécialisées rattachées au Groupe professionnel Sol Air Eau (SAE)

Groupe spécialisé des ponts et charpentes (GPC)

Fédération suisse des urbanistes (FSU)

Société spécialisée des ingénieurs du génie rural, des ingénieurs-géomètres et de l'environnement (SRGE)

Groupe spécialisé de la forêt (GSF)

Groupe spécialisé pour l'aménagement du territoire et l'environnement (GAE)

Le profil du groupe SAE-SIA dans ses grandes lignes

Le groupe SAE-SIA est la plate-forme de référence de la **sia** dans les domaines du développement durable et de l'environnement.

Le groupe SAE-SIA constitue un réseau d'expertise en matière d'environnement construit, et fournit des contacts pour l'étude de projets faisant davantage de place à la création, à l'innovation et à l'interdisciplinarité.

Renseignements

<www.sia.ch>, «Groupes professionnels», <fischli@sia.ch>

DÉMANTÈLEMENT DE LA RESPONSABILITÉ CONTRE OBLIGATION DE PRESTATIONS

Opéré sous le couvert d'un «libre» marché dérégulé, l'actuel démantèlement de la notion de responsabilité nous oblige à modifier notre attitude - jusqu'ici ouverte et conciliante - face à la Commission fédérale de la concurrence. Celle-ci s'intéresse en effet à la fixation de prix, tandis que les professionnels que nous sommes se préoccupent de l'obligation de prestations.

Dans le domaine des études et de la construction, les pouvoirs publics et des institutions semi-publiques attendent de la **sia** qu'elle leur fournisse des normes et des descriptifs de prestations et, en cas de litiges devant les tribunaux, c'est sur de tels documents que s'appuient les juristes. Ce sont donc précisément les milieux qui considèrent de tels services comme «convenus», qui veulent interdire l'élaboration de modèles de calcul d'honoraires. Le recueil des normes et règlements est en effet financé par la **sia**, soit par des membres individuels et des bureaux membres qui - grâce à leur expérience, leurs contributions et leur engagement de milice - élaborent les bases fixant des règles responsables et durables, tant pour concevoir notre environnement bâti, que pour définir des prestations concurrentielles. Or pour comprendre la nature des services que les maîtres d'ouvrage attendent des professionnels de l'architecture ou des sciences de l'ingénieur, il faut des compétences.

Il importe donc que nous mettions de telles compétences à disposition des autorités et du personnel politique de la Berne fédérale. Les instruments à cet effet existent: pour l'architecture, nous avons la CSA, la Conférence suisse des architectes - qui, à titre d'organisation «faîtière», rassemble les forces des pro-

fessionnels concernés, et dont le secrétariat à mettre sur pied à Berne pourrait aussi être utilisé par les ingénieurs -, tandis que les autres disciplines sont représentées par les Groupes professionnels constitués l'an dernier. Il faut donner à la Commission de la concurrence la possibilité de prendre conscience des retombées concrètes de ses actions. Si elle ne s'en avise pas, les conséquences à moyen et plus long terme s'annoncent catastrophiques pour notre société, pour l'économie suisse et pour l'environnement. Car ce n'est pas en raison de nos prix que nous ne serions alors plus concurrentiels, mais faute d'une relève suffisante, de compétences appropriées, de ressources convenables et - surtout - du nécessaire débat de fond sur un plan aussi bien visionnaire que pragmatique, soit de l'indispensable réflexion qui serait balayée par une concurrence purement financière.

Si les pouvoirs publics considèrent certaines prestations comme essentielles, il faut qu'ils assurent les conditions cadres qui en permettent la fourniture. C'est pourquoi nous devons nous opposer avec toute la force nécessaire à l'arrogance et aux pratiques intolérables de la Commission de la concurrence. Les maîtres d'ouvrage aussi bien publics que privés, tout comme la société en général doivent pouvoir continuer à compter sur la capacité de notre branche à leur fournir, à l'avenir, les services attendus et convenus.

Daniel Kündig,
président de la SIA

*Fin de la partie
rédactionnelle*